

## C O N D I T I O N S G É N É R A L E S

### 1/ CONDITIONS TARIFAIRES

La durée des abonnements se calcule de date à date (ex : du 15 octobre année n au 15 octobre de l'année n+1). Les abonnements peuvent débuter en cours de mois.

Les abonnements sont réglés mensuellement par prélèvement bancaire. Pour tout autre moyen de paiement (ex : chèque), le règlement comptant de l'abonnement pour l'ensemble de la période souscrite sera immédiatement exigible et l'abonnement expire automatiquement à l'issue. En cas de changement de vos coordonnées bancaires, merci de nous prévenir au moins 3 semaines en avance et de signer un nouveau mandat de prélèvement SEPA.

En cas de rejet d'un règlement, le montant dû devra nous être réglé sous huitaine par tout autre moyen. Tant que votre compte est débiteur, l'accès à la salle vous sera refusé.

Faute de régularisation dans les délais ou si les incidents de paiement se répétaient, Espace Forme se réserve le droit de (1) procéder à une nouvelle tentative de prélèvement des sommes dues (2) résilier de plein droit l'abonnement à vos torts exclusifs.

#### 1.1/ Formule standard : 27,90€/mois prélevés 11 fois/an (pas de prélèvement en août)

Abonnement mensuel avec durée minimum de 12 mois, et renouvellement tacite après 12 mois. Possible résiliation par courrier après une première période de 12 mois et sous réserve de préavis d'un mois (voir conditions ci-après). Les lycéens du Lycée Louis de Broglie de Marly le Roi peuvent bénéficier d'un mois d'abonnement offert (sur demande et sur présentation d'un justificatif). Offre promotionnelle valable uniquement pour la formule standard.

#### 1.2/ Formule intermédiaire : 34,90 €/mois pendant 6 mois

Durée fixe de 6 mois, sans tacite reconduction. Règlement par prélèvement mensuel sur 6 mois. Pour cette période de 6 mois, la période de fermeture de la salle d'une durée d'un mois pendant les vacances scolaires d'été (mi-juillet / mi-août) est neutralisée et reportée d'autant la date de terme de l'abonnement. Les autres périodes de fermeture de la salle pour vacances scolaires (vacances scolaires de la Toussaint, de Noël, d'hiver et de printemps) ne reportent pas la date du terme de l'abonnement. Ex 1 : L'abonnement de 6 mois débutant le 1<sup>er</sup> juin arrivera à échéance le 31 décembre (et non le 30 novembre).

#### 1.3/ Formule découverte : 59 € pour un mois

Durée fixe de 1 mois, sans tacite reconduction. Règlement en une seule fois au début de l'abonnement. Pour cette période de 1 mois, les périodes de fermeture de la salle pour vacances scolaires sont neutralisées et reportent d'autant la date du terme de l'abonnement. Ex : L'abonnement de 1 mois débutant le 15 octobre arrivera à échéance le 22 novembre (la fermeture d'Espace Forme d'une durée d'une semaine pendant les vacances scolaires de La Toussaint est ainsi « neutralisée »).

#### 1.4/ Frais de première inscription : 20 €

Des frais de première inscription d'un montant forfaitaire de 20 € sont dus pour toute première inscription à Espace Forme. Les frais de première inscription s'appliquent pour les formules standard et intermédiaire, mais ne sont pas applicables à la formule découverte. Par exception, les frais de première inscription ne sont pas applicables aux lycéens du Lycée Louis de Broglie de Marly-le-Roi (sur présentation d'un justificatif).

### 2/ RÉSILIATION

A l'issue de la période initiale de l'engagement de 12 mois (formule standard), l'adhérent a la possibilité de résilier le contrat à tout moment – en adressant un courrier recommandé AR à la Section Espace Forme de l'Union Sportive de Marly-le-Roi « USMR » (29 Chemin Clos Courché - 78160 Marly-le-Roi), et en respectant un préavis de 30 jours à compter de la lettre de résiliation. Tout mois commencé est dû. Durant le préavis, le forfait mensuel est dû et prélevé à la date habituelle.

L'adhérent ne peut résilier unilatéralement les formules découvertes et intermédiaires avant leurs échéances normales.

De son côté, Espace Forme se réserve le droit de résilier, de plein droit sans préavis ni indemnité, l'abonnement de l'adhérent dont l'attitude ou le comportement présenterait un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres adhérents. Les comportements fautifs incluent de manière non exhaustive, le défaut de paiement, le non-respect des présentes ou du règlement intérieur tel qu'affiché

dans la salle, toute dégradation, et les comportements agressifs ou insultants. Une fois l'abonnement résilié, il n'est plus possible d'accéder à la salle.

### 3/ PRESTATIONS

Pendant toute la durée de votre abonnement vous bénéficiez d'un accès individuel à nos activités sportives (cardio-training, musculation) et aux conseils de notre coach diplômé d'Etat. Vous acceptez sans réserve les jours et horaires d'ouverture et de fermeture de la salle. Ces modalités pourront évoluer (cas de force majeure, modification des jours et horaires d'ouverture et de fermeture du Gymnase du Chenil par les services de la Mairie), sans que l'abonnement ne soit modifié.

### 4/ VESTIAIRE – DÉPÔT

Vous avez la faculté d'utiliser des casiers individuels à code situés en face de la porte d'accès à la salle et dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance. Vous avez également la possibilité d'utiliser les vestiaires situés au niveau -1. Les vestiaires et les casiers ne sont pas gardés. La salle décline la responsabilité des objets volés, perdus ou détériorés dans l'enceinte du Gymnase du Chenil. Vous reconnaissez avoir été parfaitement informé(e) des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans les casiers et/ou les vestiaires.

### 5/ EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Des chaussures dédiées à la salle et tenue de sport propre sont exigées.

L'adhérent s'oblige à protéger les équipements avec une serviette et le cas échéant à nettoyer - à l'aide des produits mis à disposition - les bancs ou machines après utilisation.

Le matériel doit être rangé après utilisation. Les barres doivent être déchargées et les disques de fonte rangés sur les supports prévus à cet effet. De même, les haltères doivent être rangés après utilisation. Il est interdit de jeter les haltères au sol.

Il est interdit de fumer, boire de l'alcool, cracher, téléphoner et d'écouter de la musique avec des enceintes portatives.

L'adhérent doit optimiser son organisation personnelle pendant ses séances d'entraînement afin d'éviter de gêner et de perturber les autres adhérents. En cas d'affluence, l'adhérent doit accepter de partager l'usage d'un équipement (machine, haltères ou autres).

### 6/ ATTESTATION – CERTIFICAT MÉDICAL – DÉCHARGE MÉDICAL

L'adhérent atteste, par la remise d'un certificat médical de son aptitude à utiliser les services proposés par Espace Forme, dont il reconnaît avoir une entière et parfaite connaissance. L'adhérent déclare que son état de santé lui permet de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les équipements de la salle, dont il reconnaît avoir une entière et parfaite connaissance. L'adhérent déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objet du présent contrat. Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales ou sauveteurs doivent en informer expressément Espace Forme. A défaut de remise du certificat médical, l'adhérent exonère Espace Forme de toutes réclamations et actions visant à engager la responsabilité d'Espace Forme en raison de dommages survenus lors de la pratique sportive au sein de la salle, en raison de l'état de santé de l'adhérent. L'adhérent accepte les risques liés à la pratique des activités sportives d'Espace Forme.

### 7/ RESPONSABILITÉ CIVILE – DOMMAGE CORPOREL

La responsabilité d'Espace Forme ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriés des équipements de musculation et cardio-training. L'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance de responsabilité civile personnelle, le couvrant de tout dommage qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités dans l'enceinte de la salle.

### 8/ DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles ne sont pas transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit individuel d'accès, rectification et opposition, auprès d'Espace Forme.